

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 7 mai 2014 relatif à la nomination des membres de la commission d'examen des candidatures pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction – session de sélection 2014

NOR : INTC1410749A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs de la police nationale;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014, modifiant l'arrêté du 26 février 2003 relatif à l'organisation d'un cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale;

Sur la proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

En application des articles 4 et 5 de l'arrêté du 6 mars 2014 modifiant l'arrêté du 26 février 2003 modifié par les arrêtés du 2 mai 2005 et du 8 août 2008 susvisés, la commission d'examen des candidatures pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction est composée comme suit pour la sélection des 24 et 25 mai 2014:

Présidente

Mme Isabelle GUILLOTEAU, contrôleur général de la police nationale, conseiller social, représentant M. le directeur général de la police nationale.

Suppléante

Mme Catherine FAURE, contrôleur général de la police nationale, sous-directrice des ressources humaines et de la logistique à la direction centrale de la sécurité publique.

Membre

Mme Brigitte LAFOURCADE, contrôleur général de la police nationale, chef du bureau des commissaires de police, titulaire, représentant M. le directeur des ressources et des compétences de la police nationale.

Suppléante

Mme Marie-Astrid CEDE, commissaire divisionnaire, adjointe au chef du bureau des commissaires de police.

Membre

Mme Catherine BERTI, commissaire divisionnaire, chef de l'institut national de la formation de la police nationale.

Suppléant

M. Christian KERBRAT, commissaire divisionnaire de la police nationale, adjoint au chef de l'Institut national de la formation de la police nationale.

Membre

M. Fabrice KOZDEBA, commissaire de police, adjoint au chef du service régional de police judiciaire de Clermont-Ferrand de la direction interrégionale de police judiciaire de Lyon, à la direction centrale de la police judiciaire.

Suppléant

M. Clément MAURICE, commissaire de police, chef des divisions opérationnelles du service régional de police judiciaire (SRPJ) de Clermont-Ferrand de la direction interrégionale de la police judiciaire (DIPJ) de Lyon, à la direction centrale de la police judiciaire.

Membre

M. Frédéric DEBOVE, directeur de l'institut de droit et d'économie de l'université Panthéon-Assas.

Suppléante

Mme Pascale MARTIN-BIDOU, directrice des études de l'institut d'études judiciaires Paris-II.

Membre

M. Marc SEGONDS, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Toulouse-I Capitole.

Suppléant

M. Antoine BOTTON, professeur agrégé de droit à l'université de Toulouse-I Capitole.

Article 2

Le directeur des ressources et des compétences de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 mai 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur de la formation
et du développement des compétences,*
L. CHALON